



Réf : J-PL/CA-G/MD

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 AVRIL 2023

Le 06 avril 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE), Widèd GREVISSE (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabienne M'TANIOS. Ms Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De Pachtère) et Fabrice COCATRIX.

**Absent** : M. Benoît CURT.

Madame Christiane DAUNIS a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 31 mars 2023 / Nombre de membres en exercice : 19 / Nombre de membres présents : 12 + 4 pouvoirs.

### **Ordre du jour :**

En préambule, il est demandé de rajouter à l'ordre du jour un point concernant l'appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

- Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 09 mars 2023.
- **MARCHÉ PUBLIC** : avenant au marché de maîtrise d'œuvre – projet restructuration et extension du groupe scolaire

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre lié au projet de l'école, le CCAP prévoit que la rémunération provisoire devient définitive à l'acceptation de l'Avant-Projet Définitif par le maître d'ouvrage. Le montant définitif de la rémunération est lié à l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux.

L'estimation des travaux a évolué de 1 334 580.00€ HT à 1 879 000.00€ HT; soit un nouveau montant de maîtrise d'œuvre à hauteur de 259 302.00€ HT. A l'unanimité, les membres de l'assemblée adoptent le projet d'avenant ainsi que le nouveau montant de maîtrise d'œuvre.

➤ **TARIFS** : évolution des tarifs de Cap Loisirs

A l'unanimité et à compter du 10 juillet 2023 :

- ⇒ Tarifs des mercredis récréatifs au centre de loisirs CAP LOISIRS, selon le quotient familial des familles, comme suit :

Tarifs des mercredis récréatifs - Communes Extérieures					
QUOTIENT FAMILIAL	1	2	3	4	5
	0 à 620	621 à 750	751 à 1200	1201 à 1800	1801 à plus
1/2 journée	15.00€	16.00€	16.80€	17.30€	17.60€
1/2 journée + Repas	19.60€	20.60€	21.60€	22.00€	22.60€
Journée	23.10€	24.20€	25.20€	26.20€	26.80€

Tarifs des mercredis récréatifs - Communes Partenaires					
QUOTIENT FAMILIAL	1	2	3	4	5
	0 à 620	621 à 750	751 à 1200	1201 à 1800	1801 à plus
1/2 journée	8.30€	9.30€	10.00€	10.50€	11.00€
1/2 journée + Repas	12.40€	13.40€	14.20€	14.70€	15.00€
Journée	15.00€	16.50€	17.50€	18.00€	18.50€

- ⇒ Tarifs des vacances scolaires au centre de loisirs CAP LOISIRS, selon le quotient familial des familles, comme suit :

Périodes de vacances scolaires - Tarifs journée au centre de loisirs					
QUOTIENT FAMILIAL	1	2	3	4	5
	0 à 620	621 à 750	751 à 1200	1201 à 1800	1801 à plus
Communes partenaires	19.40€	20.40€	22.00€	23.00€	23.40€
Extérieures	27.50€	28.50€	30.50€	31.50€	32.50€

- ⇒ Montant de 3€ supplémentaires pour 1 enfant par famille ou de 5€ supplémentaires pour 2 enfants et plus par famille, si un transport est prévu pour une activité.

➤ **TARIFS** : évolution des tarifs communaux

Modification, à compter du 10 juillet 2023, des tarifs de certains services communaux, refacturés à la structure Cap Loisirs.

- Utilisation du lave-linge et du sèche-linge : 2.00€ /utilisation
- Charges de fonctionnement des bâtiments publics de la commune : 28€ par jour d'ouverture du centre de loisirs sans hébergement

Ces montants sont acceptés à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

- **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE** : modernisation de la ligne ferroviaire entre Aix-les Bains et Annecy – étude d'impact

Dans le cadre de la modernisation de la ligne ferroviaire entre Aix-les-Bains et Annecy, un dossier d'enquête d'utilité publique et parcellaire a été transmis à la commune, en date du 22 février 2023, pour avis, accompagné d'une étude d'impact. Dans ce projet, il était convenu qu'un arrêt soit réalisé à proximité de l'ancienne gare d'Hauteville-sur-Fier/Marcellaz-Albanais et un emplacement réservé a été prévu sur le plan de zonage du PLUi-H afin de créer un parking relais pour les usagers de la ligne SNCF.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée émettent un avis favorable au dossier d'enquête d'utilité publique et parcellaire et son étude d'impact, portant sur le projet de modernisation de la ligne ferroviaire entre Aix-les-Bains et Annecy, sous réserve de la mise en place d'un arrêt à proximité de l'ancienne gare d'Hauteville-sur-Fier/Marcellaz-Albanais (arrêt initialement prévu).

- **FINANCES**

- A. **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

- **Compte de gestion, compte administratif (hors présence du Maire) et affectation des résultats approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal**

⇒	<b><u>Section de fonctionnement</u></b> :	Dépenses :	1 214 545,82 €
		Recettes :	1 660 624,20 €
	Soit un excédent de fonctionnement 2022 de :		<b>446 078.38 €</b>
⇒	<b><u>Section d'investissement</u></b> :	Dépenses :	649 791,39 €
		Recettes :	628 778,89 €
		Déficit 2022 :	21 012,50 €
	Report excédentaire de 2021 de :		313 718,82 €
	Soit un excédent de clôture 2022 de :		<b>292 706,32 €</b>

L'excédent de fonctionnement 2022 est affecté à la section d'investissement sur le budget 2023 soit :

- en section de fonctionnement à l'article 002 (excédent antérieur reporté) : **46 000.00€**
- en section d'investissement à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : **400 078.38€**

- **Vote des taux des taxes**

Il est proposé de maintenir les taux de l'année 2022. Cette année, il est nécessaire de voter à nouveau pour la taxe d'habitation (taux figé de 2020 à 2022), qui concerne les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

-Taxe foncière (bâti) : 25.20%

- Taxe Foncière (non bâti) : 39.12%
- Taxe d'habitation (taux de 2019) : 18.00%

○ **Vote des subventions**

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les subventions pour l'année 2023 aux structures suivantes :

- CCAS : 9 000,00 €
- BUDGET CAP LOISIRS : 35 000,00 €
- COOPÉRATIVE SCOLAIRE de l'école publique : 1 850,00 €
- ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANÇAIS : 100,00 €

○ **Vote à l'unanimité du budget 2023 :**

**-SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 603 780,00 €**

**-SECTION D'INVESTISSEMENT :**

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 154 450,00 €**

**B. BUDGET DU COMMERCE**

○ **Compte de gestion, compte administratif (hors présence du Maire) et affectation des résultats approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal**

⇒ **Section d'exploitation :**

Dépenses :	12 195,76 €
Recettes :	21 143,45 €
Excédent 2022 :	8 947,69 €
Report excédentaire de 2021 de :	19 500,00 €
Soit un excédent de clôture 2022 de :	<b>28 447,69 €</b>

⇒ **Section d'investissement :**

Dépenses :	9 791,96 €
Recettes :	57 869,17 €
Excédent 2022 :	48 077,21 €
Report excédentaire de 2021 de :	17 875,03 €

Soit un excédent de clôture 2022 : **65 952,24 €**

L'excédent de fonctionnement est affecté de la manière suivante :

- section d'exploitation – article 002 : 18 500,00 €
- section d'investissement – article 1068 : 9 947.69 €

○ **Vote à l'unanimité du budget 2023 :**

⇒ **SECTION D'EXPLOITATION :**

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **37 885.00€**

⇒ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **105 334,93 €**

### C. **BUDGET CAP LOISIRS**

o **Compte de gestion, compte administratif (hors présence du Maire) approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal**

⇒ **Section de fonctionnement** : Dépenses : 314 580,75 €  
 Recettes : 314 580,75 €  
**Soit un résultat de clôture 2022 de : 0.00€**

⇒ **Section d'investissement** : Dépenses : 0.00€  
 Recettes : 0.00€  
 Excédent d'investissement reporté 2021 : 3 650.98€  
**Soit un excédent de clôture 2022 : 3 650.98€**

o **Vote à l'unanimité du budget 2023 :**

⇒ **SECTION DE FONCTIONNEMENT** :  
 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **324 605,00 €**

⇒ **SECTION D'INVESTISSEMENT** :  
 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **3 650.98€**

➤ **URBANISME/VOIRIE** : Dossiers d'urbanisme en cours

PERMIS DE CONSTRUIRE				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PC 074 161 17 X 0018-M01 modificatif	BOLAT Ali	1801 route de Peignat	modifications façades, toiture, nombre de logements	<b>ACCORDÉ le 14/03/2023</b>
PC 074 161 23 X 0002	Commune de MARCELLAZ-ALBANAIS	166 rue des Ecoles	Restructuration et extension du groupe scolaire	<b>ACCORDÉ le 24/03/2023</b>
PC 074 161 23 X 0004	FONTAINE Alain	385 route d'Annecy	hangar agricole	<b>ACCORDÉ le 20/03/2023</b>
PC 074 161 23 X 0005	PREVOST Aude et BOUVRY Martin	997 route de la Fontaine	Réhabilitation d'une grange pour extension du logement existant attenant	en cours d'instruction
PC 074 161 23 X 0004-M01 modificatif	FONTAINE Alain	385 route d'Annecy	correction erreur matérielle	en cours d'instruction
PC 074 161 23 X 0006	Commune de MARCELLAZ-ALBANAIS	place de l'Albanais (terrain de basket)	installation de bungalows pour l'école élémentaire	en cours d'instruction
PA 074 161 23 X 0001	IMMODEC	306 chemin du Carillon	Création d'un lotissement (2 lots)	en cours d'instruction

DECLARATIONS PREALABLES				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
DP 074 161 23 X 0015	ASDRUBAL Etienne et LEMONNIER Marion	714 route de la Fontaine	isolation extérieure + remplacement et modification d'ouvertures	INCOMPLET
DP 074 161 23 X 0018	IMMODEC	376 chemin du Carillon	division en vue de construire	REFUSÉE le 21/03/2023
DP 074 161 23 X 0019	FALLETTO-POSE Romain	105 route de Saint Sylvestre Chaunu	clôture	INCOMPLET
DP 074 161 23 X 0020	OUALI Hacène	42 chemin de la Tailla le Faubourg	clôture	INCOMPLET
DP 074 161 23 X 0021	THIERY Romain	283 chemin du Carillon	clôture	en cours d'instruction
DP 074 161 23 X 0022	DARCIAUX Jérémie	5 route de Peignat	panneaux photovoltaïques	en cours d'instruction
DP 074 161 23 X 0023	CHAPEL Yann	645 chemin de Gleufoy	réfection de toiture	en cours d'instruction
DP 074 161 23 X 0024	ANDRÉ Michel	158 chemin de Crêt- Dieu	panneaux photovoltaïques	en cours d'instruction
DP 074 161 23 X 0025	TREHOUT Anthony et SAROT Marine	140 chemin des Erènes	clôture	en cours d'instruction
DP 074 161 23 X 0026	SAID Alain	37 chemin du Creux - Chez Nanche	clôture	en cours d'instruction
DP 074 161 23 X 0027	CHAPUIS Christian	55 impasse de Contentenaz	abri ouvert	en cours d'instruction
DP 074 161 23 X 0028	EFFY SOLAIRE chez APEM ENERGIE	172 chemin de la Tailla	panneaux photovoltaïques	en cours d'instruction
DP 074 161 23 X 0029	BAUMONT Hugues	891 route d'Oilly	clôture	en cours d'instruction

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics**

Le projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire dont les travaux vont démarrer en 2023 prévoit une rénovation énergétique. L'estimation des travaux est de 1 879 000,00 € H.T., auxquels s'ajoute la mission du maître d'œuvre de 259 302,00 € H.T., soit un coût total estimatif de l'opération de 2 138 302,00 € H.T. L'appel à projets 2023 du SYANE a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités de Haute-Savoie dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics. Il est proposé de solliciter une subvention du SYANE dans le cadre de cet appel à projets 2023, décision approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 22h15.

A Marcellaz-Albanais, le 18 avril 2023.

Le Maire, Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance, Christiane DAUNIS

